

causer des ennuis aux provinces parce que leur croissance économique n'est pas comparable à la sienne. Si le gouvernement fédéral paie \$1.75 et la province d'Ontario \$1.50, nous disons à cette dernière de chercher à faire mieux. Cela peut lui créer un problème, à un moment où elle ne peut vraiment se permettre de le faire.

M. Benjamin: Mais si, elle peut le faire.

M. Alexander: De récents rapports de presse indiquent qu'il a été question d'uniformiser le salaire minimum sur une base régionale. Cette formule aurait maintenant été écartée. Sauf erreur, les divers ministres du Travail ne sont pas heureux, mais ils sont disposés à accepter les propositions du ministre sur le salaire minimum.

J'ai lu avec plaisir la partie qui traite de la saisie-arrêt. La saisie-arrêt peut sûrement susciter la frustration. Les députés avocats comprendront que de telles dispositions allégeront et peut-être même préviendront une grande partie de la frustration qui surgit par suite de difficultés occasionnelles d'argent, de dépenses excessives, d'utilisation immodérée du crédit, le tout suivi de saisies-arrêts. Je parle en général. Je n'en ai jamais été moi-même victime. Il en résulte toujours le licenciement du chef de famille, car l'entreprise en cause ne veut pas se charger de la comptabilité additionnelle. Au lieu d'affronter la situation et de manifester une certaine compassion à l'égard de son employé, elle le licencie tout simplement. Le ministre a déclaré que personne ne peut être congédié parce qu'une saisie-arrêt a été prise à son égard.

Pour conclure, nous acceptons, d'une façon générale, ce que le ministre a proposé, sous réserves de certaines conditions. Nous n'avons pas l'intention de retarder l'adoption de ce bill, mais de présenter certains amendements s'il y a lieu. Comme je le disais l'autre jour, il ne s'agit pas d'améliorer le bill pour le gouvernement, ni pour l'opposition, mais pour ceux que cette mesure touchera, soit les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail (M. Mackasey) s'est dit heureux de pouvoir présenter ce bill. J'en suis sûr. J'aime bien le ministre et je voudrais le voir cinq fois plus heureux de présenter un bill cinq fois meilleur que celui-ci. Voilà un autre cas où on ne trouve rien à redire. Il n'y a rien de mauvais dans ce bill. Personne ne pourrait se prononcer contre lui. On voit, toutefois, par le débat modéré que nous avons eu jusqu'ici que ce projet de loi n'a rien d'excitant. Comme dans bien d'autres cas semblables, il ne s'agit que d'y apporter quelques améliorations ici et là afin que le gouvernement soit en mesure de dire lors de la prochaine élection: voyez ce que nous avons fait pour les travailleurs canadiens.

M. Perrault: Vous savez bien que c'est là la dernière de nos préoccupations.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Du moment que le compte rendu officiel mentionne que le député de

Burnaby-Seymour a fait cette remarque en souriant, peu me chaut. Peut-être qu'avant d'en arriver à la partie sérieuse...

M. Benjamin: S'agit-il là de la partie humoristique?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ...je pourrais dire quelques mots sur ce que le ministre a revendiqué pour un de ses collègues. Loin de moi l'idée de nier à un homme la fierté de ses œuvres, mais j'estime que le président du Conseil privé actuel (M. MacEachen) n'est pas le seul ministre ou le seul député à qui l'on devrait attribuer la paternité de la législation ouvrière. Après tout, l'honorable Michael Starr a présenté deux bills sur les congés annuels et statutaires payés.

M. Benjamin: Voyez ce qui lui est arrivé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'honorable Milton Gregg a présenté un projet de loi sur la parité de salaire pour le même travail.

M. Benjamin: Lui non plus n'est plus ici.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En retournant un peu en arrière de quelques années, on trouvera d'autres mesures législatives concernant ce genre de choses.

M. Horner: Mackenzie King n'a-t-il pas fait un peu la même chose?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En effet. Avant l'arrivée ici de MM. Starr et Gregg, l'actuel député de Winnipeg-Nord-Centre présentait déjà ces bills chaque année.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Avant mon arrivée ici, ce qui nous ramène 50 ans en arrière, le précédent député de Winnipeg-Nord-Centre, feu J. S. Woodsworth, proposait déjà la même chose. Quel que soit le mérite du président du Conseil privé, à titre de ministre au nom duquel le Code canadien du travail (Normes) a été inscrit au *Feuilleton* d'un seul bloc pour la première fois, ne déformons pas l'histoire. Bien des gens ont participé à la conception de cette mesure.

Nous ne devons pas oublier non plus que cette mesure une fois devenue loi, ne s'appliquera pas à tous les travailleurs du Canada, mais uniquement aux travailleurs engagés dans les industries dont la main-d'œuvre relève de la compétence fédérale. Ce n'est là que 10 p. 100 de la force ouvrière. Ce pourcentage pourra peut-être s'accroître advenant que les fonctionnaires y deviennent assujettis par voie de règlements, mais encore là on n'aura qu'une minime partie de la force ouvrière du Canada. Si nous voulons réaliser l'universalité de l'application, il faudra harceler sans arrêt les assemblées législatives pour qu'elles finissent par adopter de semblables lois. Il est bien vrai que c'est à nous ici qu'il appartient de prendre l'initiative. J'espère que les assemblées législatives de toutes les provinces prendront connaissance des améliorations que nous voulons ce soir par nos discussions apporter à la loi et qu'elles décideront elles aussi d'apporter de tels changements.